
Norme internationale



1036

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Matériel pour l'industrie textile — Machines de teinture et d'apprêt — Définition des côtés droit et gauche

Textile machinery — Dyeing and finishing machines — Definition of left and right sides

Deuxième édition — 1984-11-15

PREVIEW STANDARD
(standards.iteh.ai)

[ISO 1036:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8b6171d1-adba-44e1-a193-a6573c49c88d/iso-1036-1984>

CDU 677.057

Réf. n° : ISO 1036-1984 (F)

Descripteurs : matériel textile, apprêtage des tissus, teinture, orientation.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 1036 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 72, *Matériel pour l'industrie textile et matériel connexe*.

ISO 1036:1984

La Norme internationale ISO 1036 a été pour la première fois publiée en 1976. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition dont elle constitue une révision.

Matériel pour l'industrie textile — Machines de teinture et d'apprêt — Définition des côtés droit et gauche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit les côtés droit et gauche des machines de teinture et d'apprêt, de façon à permettre, sans ambiguïté, la désignation de l'emplacement des divers organes, notamment lors de la commande.

La présente Norme internationale s'applique aux machines individuelles dans lesquelles la matière suit un parcours déterminé, mais elle ne s'applique pas aux ensembles de machines implantées. Dans tous les autres cas, par exemple pour les jiggers et certaines décatisseuses qui en dérivent, l'emplacement des divers organes devra faire l'objet d'une désignation spéciale, éventuellement accompagnée d'un croquis. La présente Norme internationale s'applique également aux matériels de blanchiment et d'impression.¹⁾

2 Définition

Pour les machines auxquelles s'applique la présente Norme internationale, l'indication de «côté droit» et de «côté gauche» doit s'entendre par rapport à un observateur regardant vers la

machine et se trouvant à la place que doit, en général, occuper la personne qui surveille l'entrée de la matière dans la machine.

Les machines spéciales telles que les machines à imprimer au rouleau font exception à cette règle (voir 4.2).

Pour les barques à tourniquet et machines analogues, l'observateur est considéré comme se trouvant devant l'ouverture de garnissage du bain.

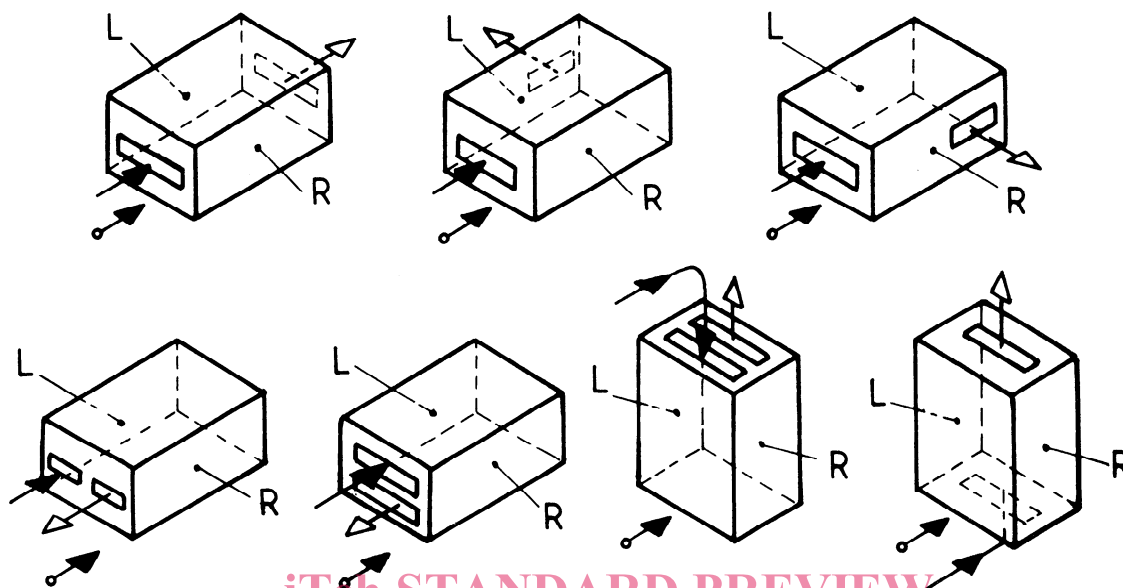
3 Symboles et dénominations

Symbole	Dénomination
	Point de stationnement de l'observateur et non pas du servant de la machine
	Alimentation (entrée)
	Sortie
L	Gauche (left)
R	Droit (right)

1) Il est souhaité qu'une Norme internationale relative aux machines qui ne sont pas conformes à la règle générale puisse être établie.

4 Exemples

4.1 Les exemples suivants représentent des machines dans lesquelles le matériau suit un parcours prédéterminé, la direction du regard d'un observateur (vers la machine) et le sens de progression du matériau à l'alimentation de la machine étant les mêmes.

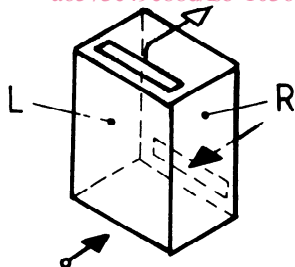


iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4.2 L'exemple suivant représente une machine dans laquelle le matériau suit un parcours prédéterminé, la direction du regard d'un observateur (vers la machine) et le sens de progression du matériau à la sortie étant les mêmes (une machine à imprimer au rouleau peut être considérée comme un exemple de ce cas).

ISO 1036:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8b6171d1-adba-44e1-a193-a6573c49c88d/iso-1036-1984>



4.3 L'exemple suivant représente une machine avec circulation sans fin de la matière.

